



District Haute Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DU STATUT DE L'ARBITRAGE**



Réunion plénière du 22 avril 2022

Procès Verbal n°2

Membres présents : MM. AGASSE – CALMETTES – JAU – PEDARROS – TRUILHE – TROGANT

Membres excusés : MM. BOIS – SAVIGNAC

Invité : M. LEDOUX (CTDA)

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION PLENIERE

Après relecture, aucune modification n'étant proposée, le PV n°1 de la réunion du 24/09/21 est approuvé à l'unanimité.

2. ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS DE MUTATION

Suite aux demandes de licence pour la saison 2021/2022 des arbitres ci-après, la Commission, après analyse des dossiers, dit :

BABAJ Deme (9603019053)

- Arbitre en partance pour le District d'Alsace (67), valant démission du club de Bruguières SC (522961) à compter du 24/01/22,
- Continue à représenter son club formateur, le Bruguières SC (522961), qui pourra le compter dans son effectif jusqu'au 30 juin 2023, sous réserve de la poursuite normale de la fonction arbitrale (Art. 35, 2ème Alinéa).

BAKAYOKO Daouda Capit (2546647924)

- Demande de changement de statut pour devenir indépendant, valant démission de l'US Castelginest (523353) à compter du 11/10/2021,
- En l'absence de motif de changement de club, classé indépendant à minima pour les 2 saisons 2021/2022 et 2022/2023 (Art. 33c, 4ème Alinéa, « doit être licencié indépendant pendant au moins deux saisons pour pouvoir couvrir un nouveau club »).
- Ne représente plus l'US Castelginest (523353) qui n'est pas son club formateur.

BOIRIN Yann (2543096411)

- Arbitre en partance pour le District du Finistère (29), valant démission du Grenade FC (515892) à compter du 27/11/21,
- Continue à représenter son club formateur, le Grenade FC (515892), qui pourra le compter dans son effectif jusqu'au 30 juin 2023, sous réserve de la poursuite normale de la fonction arbitrale (Art. 35, 2ème Alinéa).

BRAS Dominique (1876517493)

- Arbitre en partance pour le District du Lot (46), valant démission du FC Rieumes Savès 31 (548293) à compter du 04/08/21,
- Ne représente plus le FC Rieumes Savès 31 (548293) qui n'est pas son club formateur.

DUCHAMPLECHEVAL Sammy (2528711260)

- Arbitre en partance pour le District de Lyon et du Rhône (69), valant démission de l'AS Saint Araille (527207) à compter du 06/10/21,
- Continue à représenter son club formateur, l'AS St Araille (527207), qui pourra le compter dans son effectif jusqu'au 30 juin 2023, sous réserve de la poursuite normale de la fonction arbitrale (Art. 35, 2ème Alinéa).

PECHEUX Valentin (2217754137)

- Arbitre en partance pour le District de l'Ille et Vilaine (35), valant démission de la JS Brax (524782) à compter du 06/10/21,
- Continue à représenter son club, la JS Brax (524782), jusqu'au 30/06/22 (art. 35, changement de club postérieur au 31 août)
- Ne représentera plus la JS Brax (524782) qui n'est pas son club formateur à partir du 01/07/22.

SYLLA Aboubacar (2546650920)

- Arbitre en provenance du District de Gironde (33),
- Demande de changement de statut pour devenir indépendant, valant démission des Coqs Rouges de Bordeaux (505598) à compter du 25/10/21,
- Après lecture du motif de changement de statut « déménagement », classé indépendant à compter du 25/10/21.

3. LISTES DES NOUVEAUX ARBITRES STAGIAIRES REPRESENTANT UN CLUB POUR LA SAISON 2021/2022 (sous réserve de la réalisation de leur quota de matchs)

La Commission valide les listes suivantes :

Arbitres reçus à l'examen de juin 2021 à Castelmaurou (12 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté	Observations
AZIZ	FEYSAL	Toulouse Nord	Pas de licence
BEN AMAR	ANASS	Toulouse Nord	
CARTA	BASTIAN	Escalquens	
CHIAVASSA	ETHAN	Muret RC	
CUESTA	NOA	Revel	
DE BENEDICTIS	CLEMENT	Villemur	
DOUMERC	EVAN	Seysses Frouzins	
HACHHOUCHE	MOHAMED	L'Union Saint Jean	
HAIT	VALENTIN	Toulouse Métropole	
MARCHADIER	DAVID	Lavernose Lherm	
RIVIERE	QUENTIN	(a)	
SCHROWANGE	LOU	TAC	

Arbitres reçus à l'examen d'août 2021 à Castelmaurou (11 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté	Observations
COSSE MEUNIER	LEOPOLD	Tournefeuille	
COT	CYRIL	Colomiers	
COTREBIL	JEREMIE	Cugnaux	
JAMBAY	WILLIAM	Launaguet	
LAIDET DELEPINE	BAPTISTE	Beauzelle	
LARBI BENDAHOUA	YANIS	TAC	

MALTI	ILYESS YAZID	Tournefeuille
MALTI	ANAS ZINEDDINE	Tournefeuille
NEMMICHE	EL YACINE ESSADEK	Toulouse Métropole
NEUNGOUE	DARIAN	ASPTT Grand Tlse
SOGNOS	MILO	Pouvourville

Arbitres reçus à l'examen d'octobre 2021 à Saint Gaudens (9 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté	Observations
BAYART	MICKAEL	Lavernose Lherm	
BRUNET	NICOLAS	Com. St Gaudens	
ESPAGNAC	PIERRE	TFC	
GUILHEM	LIONEL	Villeneuve Lécussan	
HAUET	JEAN PHILIPPE	Rieux	
KOLSI	ACHRAF	Toulouse Nord	
MOLA	LUDOVIC	Estadens	
SAID MOHAMED	ABDALLAH ABOU.	Toulouse US	
TEKOU	DIEUDONNE FABRICE	Entente 4 Rivières	

Arbitres reçus à l'examen de novembre 2021 à Castelmaurou (33 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté	Observations
ADDAOUI BEN.	BILAL	ASPTT Grand Tlse	
ALLEMAND	KEVIN	Saint Hilaire	
BABAJ	DEME	Bruguières	Voir mutation au §1
BAKIR	AHMET	Plaisance	
BEDIOUNE	AZEDDINE	Le Fauga	
BELHAMITI	MOHAMED REDA	Plaisance	
BENARROUM	ILYES	Tournefeuille	
DERBALI	ZINEDINE	Blagnac	
DRIA	JIBRIL	Plaisance	
GOMES	THEO	EF2M	
GRONOFF	ALEXIS	Plaisance All Stars	Futsal
GUERNICHE	MOHAMED	ASPTT Grand Tlse	
HENNI	SOFIAN	Roques Confluent LSP	
ISIK	SELMANI	Colomiers	
JOVIAL CUPAK	SWANN	TCMS	
KALLO	MOUSSA	Toulouse Métropole	
LE COZ	TRISTAN	Labège Inter FC	
LEROY	YOHAN	Toulouse Futsal Club	Futsal
LUCZYNSKI	DAMIEN	Plaisance	
LUDMER	EMILE	TCMS	
NDIAYE	FATIME	Eaunes Labarthe	
NOEL	BRAD	Toulouse UJS 31	Futsal
NOUKRI	NAOUFAL	Seilh	
ORTIZ BIONDI	AGUSTIN	Toulouse UJS 31	Futsal
PALTOU	ALAIN	Muret AS	
PINHEIRO PIRES	LUCAS	Plaisance	

RABII	MEHDI	Tournefeuille
RAISON	JOHAN	Labège Inter FC
SAID HAMID SAIS ALI	NAIME	TOAC
SKIOUD	HASSAN	Toulouse Mirail
SOUCI	MUSTAPHA	Plaisance
TURAN	MEHMET	Brax
ZEBIRI	ABDELBAKI	Venerque

Arbitres reçus à l'examen de décembre 2021 à Castelmaurou (19 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté	Observations
AIT AMAR	RAYAN	Toulouse Nord	Pas de licence
AMBELLOUIS	EDDY	Tournefeuille	
BAKIRI	FOUAD	Villeneuve Tolosane	
BARRAU	DORIAN	Fontenilles	
BELHANAFI	YLAN	JET	
BELONI	MAEVA	TF Compans	
BENDJEBBOUR	AHMED	FAT	
ENGAZ	SANDRO	Saint Lys	
FOURTANIER	THEO	Salies Mane	
GHITA	SILVIU	(a)	
HAUDE LEONARD	NATHAN	Toulouse Métropole	
HMID	ILYASSE	JS Pradettes	
LALAOUI	HAITEM	JS Pradettes	
LAOUFI	AHMED CHAKIB	Castanet	
LAROUI	MOHAMED	Balma	
LAUREAU	AURELIEN	TF Compans	
MAZOYER	ELOUAN	Salies Mane	
MOHSINE	MAROUANE	JET	
UZUN	ONUR	Rodéo	

Arbitres reçus à l'examen de mars 2022 à Castelmaurou (34 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté	Observations
AMBELLOUIS	HUGUES	Tournefeuille	Pas de licence
BARDI	MAXIME	Canton St Martory	
BARDON	THOMAS	Muret AS	
BAYART	KYLLIAN	Lavernose Lherm	
BENBOUZID	SOULAYMANE	Toulouse Métropole	
CARTA	PAULIN	C.O. Coteaux	
CHIBANE	ABDELKADER	(a)	
DELACROIX	THIERRY	Castanet	
DELPY	MATISSE	L'Union Saint Jean	
EL KHOMSI	YASSIR	(a)	
ELALYANI	AMR	Hersoise	
GESTAS	BAPTISTE	Saint Alban Aucam.	
GUEZELLO	CHRISTOPHER	Valentine	
HAMIDI	YAZID	Toulouse St Simon	

HAMOU	MATHIAN	Flourens Drémil Laf.	
KANCEL	ALEXANDRE	Aussonne	
KARIM	RAYANE	Saint Alban Aucam.	
KHALDI	NAIM	Rodéo	
LANDRI	YANIS	Flourens Drémil Laf.	
MARTINS FARIA	GUILHERME	TAC	
MONTANE	MAELYS	Saint Alban Aucam.	
NAIM	ANAS	Rangueil FC	
OLHABERRY	CLEMENT	Labarthe Rivière	
PEIRONNE MAURY	MATHIS	Rangueil FC	
PETIT	AXEL	Eaunes Labarthe	
RACIONERO RAMON	PIERRE ROBIN	Flourens Drémil Laf.	
REDASSE	TOM	Toulouse Métropole	
RETTAS BENAMEUR	ABDERRAHMAN	Rodéo	
SALLES	NOLAN	Colomiers	
TANGUY LEGAC	KAELIG	(a)	Pas de licence
TRECHOT	MAXIME	(a)	Pas de licence
VATIN	TERY	Canton St Martory	
VIATGE	ALEXANDRE	(a)	Pas de licence
WORKU	NATHANAEL	Aussonne	

(a) : Pas de licence demandée à la date du 31 mars 2022. Ne pourra couvrir de club pour la saison 2021/2022.

Nota : 118 nouveaux arbitres au total ont été admis aux examens dont 111 couvriront leur club pour la saison 2021/2022 **à la condition qu'ils aient effectué leur quota de matchs au 30 Juin 2022.**

4. ARBITRES AYANT RENOUVELE LEUR LICENCE APRES LA DATE LIMITE DU 31 AOUT 2021 ET NE COUVRANT PAS LEUR CLUB POUR LA SAISON 2021/2022

La Commission valide la liste ci-après :

Nom	Prénom	Club non représenté	Date enregistrement licence
BELKHIRA	NABIL	Tournefeuille	26/09/21
BENSEKRANE	REDOUANE	TOAC	04/01/22
CALZADA	MATHIS	EF2M	10/10/21
DE BARROS PEREIRA	ALEXIS	Saint Orens	06/01/22
DEVIANNE	THEO	Castelmaurou Verfeil	20/09/21
GALLET	SIMON	TFC	12/10/21
KOPEK	FELICIA	Cugnaux	15/11/21
LEFEBVRE	LEO	Pibrac	24/09/21
LOSBAR	JEVINGSTON	AC Garona	15/09/21
NAIM	AYOUB	Rangueil FC	18/10/21
SAADI	AMINE	Muret AS	24/09/21
SARRADET	YVONNICK	Rieux	28/09/21
YANALLAH	BILEL	Longages	24/09/21

Nota :

a/ Dans le cas d'un renouvellement de licence, la Commission rappelle aux arbitres et aux clubs qu'un arbitre ne peut couvrir son club que si sa licence est enregistrée au plus tard sur FOOTCLUBS, à la date limite du 31 Août (Cf Art. 33 du statut de l'arbitrage).

5. LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 MARS 2022 (Articles 41 – 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage)

5.1 Clubs de Ligue en infraction au 31/03/22

La liste des clubs est transmise à la **Ligue** pour validation :

Clubs libres :

PORTET CARREFOUR RECEBEDOU (508645)

SAINT ORENS (524101)

Clubs Foot Entreprise (R1) :

C.I.C - COURTAGE FC (654280)

FREESCALE (603635)

INTERNAT TOULOUSE (654202)

LATECOERE (611684)

LIEBHERR (615469)

MUNICIPAL TOULOUSE FC (606702)

Clubs Futsal (R1) :

BOULOC SPORTING FUTSAL (580906)

CAYUN FUTSAL CLUB (853403)

VILLENEUVE FUTSAL CLUB (581000)

5.2 Clubs de District en infraction au 31/03/22

La commission valide la liste des clubs de **District** en infraction et informe ces clubs que les amendes financières sont applicables immédiatement et les sanctions sportives le seront au cours de la saison 2022/2023 :

Clubs en 1ère Année d'infraction – 2 mutés en moins saison 2022/2023 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Amende → 60 € (120 € pour les clubs de D1)

Clubs libres :

BAGNERES LUCHON CIERP GAUD (582735) → 120 € (D1)

FC AUTAN (554382)

LA FAOURETTE (525754)

LANDORTHE ESTANCARBON SAVARTHES (521599) → 120 € (D1)

LAURAGAIS FC (553206)

MAHORAIS TOULOUSE (553020)

Clubs en 2ème Année d'infraction – 4 mutés en moins saison 2022/2023 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Amende → 120 €

Clubs libres :

LUSSAN ADEILHAC (518614)

TAOUPATS DAUX (524082)

Clubs en 3ème Année d'infraction – Pas de muté autorisé saison 2022/2023 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Interdiction de montée en catégorie supérieure pour l'équipe qui en gagnerait sportivement le droit au terme de la présente saison 2021/2022 – Amende → 180 €

Clubs libres :

LARBOUST (541326)

MONTESPAN FIGAROL (580454)

SAINTE FOY DE PEYROLIERES (548488)

SALEICH (581282)

Clubs en 4ème Année d'infraction ou plus – Pas de muté autorisé saison 2022/2023 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Interdiction de montée en catégorie supérieure pour l'équipe qui en gagnerait sportivement le droit au terme de la présente saison 2021/2022 – Amende → 240 € :

Clubs libres :

Néant

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de **sept (7) jours**, devant la Commission d'Appel du District de Football de la Haute Garonne, dans les conditions de forme et de délai prévues par les Articles 188, 189 et 190 des RG de la LFO.*

**Le Secrétaire de la Commission
Hubert CALMETTES**

**Le Président de la Commission
Jean Louis AGASSE**